

TOCQUEVILLE MAGAZINE

HEBDO EXCLUSIVEMENT SUR INTERNET

N° 637 mardi 17 novembre 2009

Tocqueville Magazine est catholique. Il s'intéresse à tous les problèmes de société, mais en priorité aux problèmes économiques. Il favorise les libertés, qui sont le meilleur moyen de faire "pousser le blé". Il est mis à jour chaque mardi.

SAINT ANSELME, DOCTEUR DE L'EGLISE

**Saint Anselme (1033-1109), moine, évêque, docteur de l'Église
Lettre 112, à Hugues le reclus (trad. Orval)**

Si quelqu'un se demande à quel prix, voici la réponse : il n'a pas besoin d'une monnaie terrestre, celui qui offre un Royaume dans le ciel. Personne ne peut donner à Dieu que ce qui lui appartient déjà, puisque tout ce qui existe est à lui. Et cependant, Dieu ne donne pas une si grande chose sans qu'on n'y mette aucun prix : il ne la donne pas à celui qui ne l'apprécie pas. En effet, personne ne donne ce qui lui est cher à celui qui n'y attache pas de prix. Dès lors, si Dieu n'a pas besoin de tes biens, il ne doit pas non plus te donner une si grande chose si tu dédaignes de l'aimer : il ne réclame que l'amour, sans quoi rien ne l'oblige à donner. Aime donc, et tu recevras le Royaume. Aime, et tu le posséderas... Aime donc Dieu plus que toi-même, et déjà tu commences à tenir ce que tu veux posséder parfaitement dans le ciel.

**LES TEXTES DE TOCQUEVILLE MAGAZINE PEUVENT ETRE REPRODUITS
LIBREMENT ET SANS MODERATION**

EDITO

PRINCIPE DE PRECAUTION :

L'analyse très importante ci-dessous est due à François Guillaumat

Le principe de précaution est devenu une tarte à la crème que tout ce qui bouge peut recevoir sur la figure. Initialement appliqué à l'environnement, son application a rapidement été étendue à la santé, puis il s'est appliqué aux affaires. Il continue à caracoler et bien peu de domaines échappent encore à sa perversité.

Nous allons pourtant contribuer à lui trouver une application nouvelle, l'amener à sa quintessence.

Bien qu'il n'y ait pas de définition universellement admise du principe de précaution, on peut s'appuyer sur l'énoncé de la loi française de 1995 : "L'absence de certitudes, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment, ne doit pas retarder l'adoption de mesures effectives et proportionnées visant à prévenir un risque de dommages graves et irréversibles à l'environnement à un coût économiquement acceptable"

Ou encore :

"Des mesures doivent être prises lorsqu'il existe des raisons suffisantes de croire qu'une activité ou un produit risque de causer des dommages graves et irréversibles à la santé ou à l'environnement. Ces mesures peuvent consister, s'il s'agit d'une activité, à réduire ou à mettre un terme à cette activité ou, s'il s'agit d'un produit, à interdire ce produit, même si la preuve formelle d'un lien de cause à effet entre cette activité ou ce produit et les conséquences redoutées n'a pu être établie de manière irréfutable."

Dans la charte de l'environnement de 2004 telle qu'elle a été intégrée dans notre constitution cela donne :

Article 5. - Lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veillent, par application du principe de précaution et dans leurs domaines d'attributions, à la mise en œuvre de procédures d'évaluation des risques et à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage.

Complété par l'article suivant :

Article 6. - Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social.

Son objectif est donc de prévenir les dommages possibles, aujourd'hui inconnus. Notre propos n'est pas de revenir, avec les esprits chagrins, sur l'inanité, l'inutilité, la dangerosité, la vanité, l'orgueil de ce concept. Mais au contraire de constater sa pertinence et lui trouver une nouvelle extension. En effet il devrait concerner d'abord l'Etat. Les Hommes de l'Etat ont inventé le principe de précaution. Ils devraient logiquement se l'appliquer.

DU NEUF ET DU DEJA VU

LA DISPARITION DES CONCIERGES

La destruction des emplois par suite des politiques socialistes affecte toutes sortes d'emplois et en particulier celui des gardiens d'immeubles. En effet, il se produit deux phénomènes convergents. D'abord les co-propriétaires sont ruinés par l'action des pouvoirs publics depuis longtemps et n'ont donc pas les moyens de se payer autant qu'il faudrait de gardiens. Ensuite, ceux-ci subissent comme les autres les charges sociales et les impôts considérables correspondants à leur travail. Pour ces deux raisons il se produit une large disparition des gardiens d'immeubles : voilà encore un emploi bien sympathique et indispensable qui disparaît.

LE MELANGE DES GENRES

Il n'est rien de plus mauvais sur le plan financier que le mélange des genres. La crise dans laquelle nous sommes encore plongés vient en grande partie du mélange des genres. Or, maintenant les banques ont inventé la finance solidaire. C'est un méli-mélo absolument épouvantable qui mélange le souci de rentabiliser les capitaux avec le souci de donner de l'argent à d'autres. Cela conduit à de véritables gamineries. C'est ainsi qu'au crédit agricole une carte bancaire est associée à un programme solidaire. Après chaque opération réalisée avec la carte, quelques centimes sont versés sur un fonds mutualiste conduisant à des initiatives locales à vocation solidaire. De même BNP Paribas propose à ses clients via ses distributeurs automatiques de billets de donner chaque mois les centimes du solde de leurs comptes à une association humanitaire. Bien entendu les clients n'ont aucun contrôle sur la destination de cet argent et c'est le banquier qui en décide avec d'immenses risques d'abus.

COURRIER DES LECTEURS

(Nous publions les lettres telles qu'elles nous parviennent et elles n'engagent que leurs auteurs)

CHEMINOTS EN GUERRE

Cher ami,

Vous avez tout à fait raison et notamment en ce qui concerne le tripatouillage permanent du PIB.

Les gouvernements de la France se lamentent sur l'atonie de la croissance (du PIB), mais il a tellement été trafiqué (comme mains indices d'ailleurs) que lui-même ne sait plus où il en est.

Dans une période de vaches maigres et de crises comme celle que nous traversons, cette situation est propice au déclenchement des pires secousses sociales dont le scandale que vous dénoncez peut être le détonateur.

Amitiés,

Bernard CHALUMEAU

et aussi

Bonjour,

Je lis toujours vos pamphlets avec beaucoup de plaisir, mais celui-ci mérite mes félicitations les plus chaleureuses. Il faudrait le répandre au maximum. Sans doute l'envoyer aux 4 Vérités après l'avoir un peu raccourci. Peut-être aussi demander à Liberté Chérie de le diffuser lors d'une prochaine manifestation antigrevé à la SNCF.

Avec toute mon amitié.

Jacques de Guenin

Et encore

Monsieur.

Merci de votre message. Les abus des cheminots sont absolument réels (j'ai utilisé le train de banlieue pendant 30 ans...).

Ceci dit, l'honnêteté oblige à parler parallèlement des abus commis par les élites (politiques, économiques etc...). Et ils valent largement ceux de la CGT. Je ne suis pas sûr que les abus de la CGT depuis 50 ans aient coûté 2.000 milliards de dollars, et précité des millions de personnes dans le dénuement et la faim, le tout dans l'indifférence totale des responsables de cette situation.

Sur le PIB, je me permets de vous demander de ne pas tourner le travail en dérision. Il est au contraire remarquable. Dans une communication à la presse, Jean-Paul Fitoussi résumait les travaux de la commission Stiglitz en indiquant qu'il s'agissait de compter en positif ce qui est positif, et en négatif ce qui est négatif. Cela ne me paraît pas idiot, surtout si on veut laisser à notre mort la planète (dans ses dimensions économiques, humaines et environnementales) au minimum dans l'état où nous l'avons trouvée à notre naissance.

Personnellement, je ne peux m'empêcher de penser que la manière dont vivent nos pays développés ressemble furieusement (toutes choses égales par ailleurs...) à la façon dont vivait la famille d'Ormesson au début du siècle (je me réfère au livre et au film « Au plaisir de Dieu »). En clair, on ne vit pas seulement sur les revenus du capital, mais on consomme ce capital. On sait comment cela se termine, TOUJOURS (il n'y a pas d'exception dans l'histoire). La réforme du PIB est donc incontournable.

Je me permets de vous adresser ci-joint la dernière « lettre du Comité Pauvreté et Politique », qui aborde ce sujet, mais va encore plus loin, puisque nous abordons la comptabilité des entreprises.

Cordialement à vous

Bertrand de Kermel

ET ENFIN

Je pense depuis longtemps que le droit de grève ne devrait pas exister dans les services publics. Quand il y a un vrai problème, je dis bien un vrai problème, une commission tripartite (dirigeants, employés, consommateurs) devrait suffire à son règlement. En plus, ce problème devrait être mis sur la place publique, pour que les citoyens apprécient. On

n'est jamais vraiment au courant de ce que les grévistes demandent. ils se barricadent derrière des lieux communs. Les grèves de l'Education Nationale sont particulièrement débiles. Avec la masse de matière grise bien structurée qu'elle comporte, les problèmes devraient se régler par le dialogue. Mais là, encore ceux qui lancent les grèves, sont instruits dans leur matière, mais n'ont qu'une vision bornée, parcellaire de la réalité. La preuve, leur seule revendication, c'est plus de fric. Toutes mes salutations.

EVARD Michel.

Un Phare dans la Nuit.



TOCQUEVILLE MAGAZINE

LE FLASH

(A diffuser largement)

LUNDI 16 NOVEMBRE 2009

CHEMINOTS EN GUERRE

Ce qui se passe actuellement d'une façon tout à fait scandaleuse à la SNCF n'est, hélas, qu'une péripétie de la véritable guerre engagée par les cheminots contre le peuple français, guerre qui n'en finit pas de se dérouler au fil des années.

Les faits sont connus de tous, mais il faut en rappeler quelques-uns pour toucher du doigt le drame.

Les derniers évènements ont commencé le lundi 9 novembre 2009. La RATP a emboîté le pas aux cheminots et le résultat est que sur la ligne A du RER 9 trains sur 10 ont été supprimés et sur le RER B, trois trains sur quatre. Bien entendu, la loi du service minimum de 2007 n'a été, en toute logique, d'aucun secours et nous en parlerons plus loin. À son propos, les journaux d'ailleurs mentent en disant que le service minimum à fonctionné. Un député de la majorité a dit la vérité : « la loi de 2007 est pas suffisante et il faut franchir une deuxième étape »

Les agents de l'entreprise publique de la ligne A voulaient protester sur des problèmes d'effectifs, de conditions de travail et de rémunération. Pour ce qui concerne les agents de la RATP, ils voulaient dénoncer les conditions dans lesquelles la SNCF et la RATP conduisent une réforme pour une meilleure coordination entre ces deux entreprises publiques.

Pour bien mesurer la gravité de ce conflit extrêmement cruel il faut rappeler que sur la ligne B, il passe 800 000 personnes par jour.

En regardant en arrière, il est facile de rappeler qu'en 2008 la gare Saint-Lazare avait été complètement asphyxiée pendant plusieurs jours.

Allons plus en arrière encore.

Le mardi 7 novembre 2006, la presse annonçait la « première » (sic) grève de la SNCF de la saison, sous forme d'une grève nationale de 36 heures : ce sont les termes mêmes utilisés. Elle avait minimisé selon son habitude les événements en soulignant avec plaisir la proportion de trains continuant à circuler et des « usagers » avaient énoncé dans les lucarnes, le sourire aux lèvres, qu'ils « s'arrangeaient » de la calamité. Les revendications étaient toujours les mêmes, comme les salaires et la défense du « prétendu » service public, mais avec une audace encore plus grande que jamais, puisque les cheminots réclamaient l'arrêt des procédures disciplinaires contre une trentaine de guichetiers qui avaient volé la compagnie en vendant des billets virtuels. Cette revendication insolente montre l'état de pourriture que la société enarcho-socialo française a atteint aujourd'hui. Or aucun journal à notre connaissance ne nous a dit ce qu'il était advenu des poursuites contre ces guichetiers voleurs. Cette pourriture est-elle si grande que personne n'ose plus en parler ? L'omerta signifie-t-elle que la SNCF a capitulé en rase campagne devant cette revendication intolérable ?

Depuis des décennies, la vie quotidienne de millions de Français et en particulier de 10 millions de banlieusards, pas simplement dans la région parisienne, est empoisonnée par des grèves à répétition grâce auxquelles brusquement les usagers sont cloués sur le quai. Aux grèves à répétition, s'ajoutent les retards techniques permanents en particulier dans la banlieue où jamais personne n'est sûr de trouver son train à l'heure.

Il est évident que si le droit de grève est inscrit dans la constitution, le droit de circuler librement est inscrit dans le droit des gens et devrait être très supérieur au droit de grève.

Dans ces circonstances, il est exact de dire que depuis des décennies les cheminots ont déclaré la guerre au peuple français et le mammoth de la SNCF est, de ce fait, au moins aussi redoutable que le mammoth de la prétendue éducation prétendue nationale.

Il y a plus.

L'état de guerre, s'il se manifeste par ces grèves et ces retards, se réalise aussi sur des années par la charge insupportable imposée au peuple français sur le plan financier par la SNCF. Cette charge est due à la gestion désastreuse d'une entreprise nationale, et donc les avantages inconsidérés accordés à ses agents, ainsi que la richesse personnelle des chefs syndicalistes véritables propriétaires de l'entreprise. Le socialisme réalise toujours un transfert de propriété indue vers des propriétaires illégitimes et embusqués au coin de la « rivière argentée » qu'il ouvre largement avec l'argent volé aux « moujiks- contribuables ».

L'exemple des retraites est connu. Les cheminots cotisent moins que les privés et moins longtemps ; ils prennent leur retraites plus tôt avec des retraites bien plus importantes. Ce scandale dure depuis des années et a contribué indirectement à la paupérisation de la France, soit par l'endettement abyssal qu'il faut supporter, soit par une majoration indue du prix des transports ferroviaires.

Les chiffres sont véritablement terrifiants puisque depuis le 1er janvier 2007, la SNCF est

obligée, par la réglementation comptable de l'Europe, de provisionner ces retraites qui étaient jusqu'ici inscrites hors bilan. Le chiffre à prendre en charge est de 9 milliards d'euros alors que les fonds propres de l'entreprise ne sont que de 4,8 milliards d'euros et qu'elle est donc en faillite virtuelle. Madame Idrac, un moment présidente de la SNCF, avait fait une pirouette en prétendant : «qu'il s'agit d'inscrire différemment dans des comptes des flux qui sont déjà connus et qui sont déjà inscrits autrement ».

Nul ne pourra jamais calculer l'étendue de la perte financière infligée au peuple français par les cheminots pendant ces décennies et donc l'effet sur la paupérisation croissante de la France telle qu'elle s'observe de tous les côtés. Quand, à présent, les Français ploient tellement sous les impôts que les plus jeunes s'enfuient, une partie de ces impôts est due à la guerre menée des cheminots.

Un pouvoir « Libérateur » devra certainement libérer la France de la SNCF, comme de bien d'autres mammoths. Cela commencera par le langage de la vérité qui, d'ailleurs, sauvera les cheminots eux-mêmes en leur évitant de scier la branche pourrie sur laquelle ils comptent pour prolonger abusivement leurs privilèges insensés.

Devant la poursuite de cette véritable guerre, il est indispensable d'énoncer quelques évidences.

L'existence de services prétendument publics est un mensonge. Chaque service rendu à un autre est un service privé. Les services prétendument publics ne sont que des habillages destinés à permettre à ceux qui y travaillent d'exercer leur activité sans pratiquement aucun contrôle véritable : en effet le seul contrôle véritablement possible dans n'importe quelle activité est celui du marché et justement les services prétendument publics échappent à ce contrôle.

Il en résulte que toute idée de service minimum doit être exclue. S'il est accepté qu'il existe des privilèges il faut que les privilégiés le paient. La réflexion d'un député de la majorité selon qui la loi du service minimum doit être revue est significative : l'abondance des lois détruit les lois et toute loi nouvelle implique une modification rapide car elle n'est jamais adaptée.

Le droit de grève n'est pas inscrit dans le droit naturel car c'est la rupture d'un contrat ; cette constatation est valable aussi bien pour le privé que pour le public, mais, dès lors qu'il y a une activité prétendue publique, le droit de grève est encore moins justifiable.

Enfin, pour conclure, mentionnons un point que personne dans la presse ne met en lumière. Le pouvoir totalitaire en place rêve de bâtir un nouvel indice différent du PIB que, pourtant, il trafique sans arrêt dans son propre intérêt. L'on parle maintenant d'indice indexé sur le « bonheur » (sic) !

Nous demandons que dans cette hypothèse il soit prévu de comptabiliser en négatif le nombre des jours de grève qui créent en fait le malheur de toute la population.

Michel de Poncins

Pour vous inscrire, inscrire un ami ou vous désinscrire

micheldeponcins@orange.fr

REMARQUE

Les Flashs peuvent aussi être consultés

sur l'édition hebdomadaire de

TOCQUEVILLE MAGAZINE (tous les mardis) :

<http://www.libeco.net>

et sur LE PILORI

<http://www.midiassurancesconseils.com/Lepilorigeneral.htm>

CITATION

ANGELA MERKEL

« Le réchauffement de la planète ne doit pas dépasser 2°C. Pour y parvenir, tous les pays doivent accepter des obligations qui les engagent au plan international »

NDRL : Cette dame qui dit tant de bêtises nous menace d'une nouvelle dictature communiste.

PROFESSER IAN PLUMER, géologue australien :

« Nous n'avons aucun problème de réchauffement climatique, le phénomène a pris fin en 1998. Les deux dernières années de refroidissement planétaire ont effacé près de trente années d'accroissement de la température »

REVUE DE PRESSE

PUTEAUX-DHIMMI

La ville de Puteaux est à la lisière de Paris. Il se trouve que la prière des musulmans dans la rue est possible avec l'aimable autorisation de la mairie de Puteaux, ainsi que la collaboration de la police municipale qui ferme la rue tous les vendredis pendant toute la durée de la prière.

Chaque vendredi, la rue Saulnier est barrée, la circulation des véhicules y est interdite, afin que les musulmans puissent prier en plein air, sur une longueur de plus de cent mètres.

Des haut-parleurs diffusent la prière. Joëlle Ceccaldi-Raynaud (UMP), ancienne suppléante de Nicolas Sarkozy à l'Assemblée nationale et maire, a donné son autorisation à ce blocage de la rue Saulnier par les musulmans.

A l'inverse de ce qui se passe dans le quartier islamisé de Barbès (Paris, 18e), où ce sont des responsables de la mosquée qui, en toute illégalité, barrent les rues avec des barrières (voire avec des voitures), à Puteaux c'est la police municipale qui bloque la rue. Les UMP deviennent aussi comme d'autres des Dhimmi.

BREVES ET LONGUES

LA LUTTE ANTIDISCRIMINATION

Cette information est due au Dr Patrick de Cazanove et est communiquée par François Guillaumat.

Selon une nouvelle étude de l'Institut économique Molinari (IEM), la « lutte anti-discrimination » présente de nombreux effets pervers empêchant une gestion efficace des risques dans la société. L'agenda européen – très ambitieux à cet égard – aura un impact particulièrement néfaste sur le secteur de l'assurance, pénalisant aussi bien assureurs que souscripteurs.

Le laxisme des institutions financières dans les critères d'octroi de prêts hypothécaires a joué un rôle bien reconnu dans le gonflement de la bulle immobilière américaine et la crise économique actuelle. Or, l'une des causes de ce laxisme se trouve justement dans un agenda politique « anti-discrimination » !

Les prêteurs prudents couraient le risque d'être accusés de discrimination s'ils refusaient les dossiers d'individus appartenant à des minorités. Les établissements peu scrupuleux dans la gestion du risque de non-remboursement (mesuré par une analyse historique du crédit du souscripteur, ses revenus, etc.) ont pour leur part été protégés par la réglementation.

La « lutte contre la discrimination » a ainsi facilité une prise inconsidérée de risques et conduit à la débâcle financière actuelle.

Un agenda politique de même nature est en cours dans l'Union européenne (UE). Il touche en particulier le secteur de l'assurance.

Bien qu'il soit reconnu qu'hommes et femmes n'encourent pas les mêmes risques, une directive de 2007 proscrit en principe « l'utilisation du sexe comme critère dans le calcul des primes et des prestations à des fins d'assurance et autres services financiers » (laissant aux États membres l'option de l'autoriser sous certaines conditions).

Une nouvelle proposition de directive, en attente au Parlement européen, vise une « égalité de traitement » sans distinction, notamment, d'âge ou de handicap. Même si les spécificités du secteur de l'assurance sont reconnues sur le papier, cette directive introduit des exigences arbitraires et entrave considérablement la possibilité de différencier les contrats et les tarifications en fonction du profil de risque de l'assuré.

Une telle différenciation constitue cependant le cœur du métier d'assureur ! Elle leur permet de gérer les risques et d'assurer la viabilité de leur entreprise. Les personnes au profil de risque plus important paient logiquement des primes plus élevées pour une même couverture.

C'est donc une directive coûteuse et discriminatoire

La réglementation « anti-discrimination » propose de subventionner les personnes à risque élevé ! Ce coût sera surtout ressenti par les groupes d'assurés qui, sans être forcément plus fortunés représentent des risques moindres.

Les femmes pourraient ainsi être pénalisées en matière d'assurance automobile ou d'assurance contre les maladies graves.

Les jeunes en bonne santé pourraient l'être en matière d'assurance complémentaire santé ou d'assurance vie/décès alors qu'ils sont généralement moins fortunés que leurs aînés.

À plus long terme, tous les consommateurs risquent d'être pénalisés. Ils devront payer des polices d'assurance plus chères et courent le risque de ne plus se voir proposer certains contrats.

Si les consommateurs veulent bénéficier d'une protection efficace face aux aléas de la vie, il est primordial que le secteur de l'assurance privée échappe à la législation « anti-discrimination » européenne, conclut l'étude de l'IEM.

Intitulée « Lutte contre la discrimination » en Europe : ne répétons pas l'erreur américaine », l'étude est disponible à : <http://www.institutmolinari.org/spip.php?article389>

UNE BONNE NOUVELLE

Un an après l'élection d'OBAMA, la Virginie et le New Jersey ont choisi des gouverneurs républicains. C'est une nouvelle encourageante car elle montre que l'opinion américaine est en train de se retourner contre les démocrates.

DOCUMENTS

Nous publions les documents tels que nous les recevons. Ils n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

DISCRIMINATION

Communiqué de presse – Pour diffusion immédiate

« Lutte contre la discrimination » et gestion des risques dans l'Union européenne : ne répétons pas l'erreur américaine des subprimes !

Paris, le 5 novembre 2009 – Selon une nouvelle étude de l'Institut économique Molinari (IEM), la « lutte anti-discrimination » présente de nombreux effets pervers empêchant une gestion efficace des risques dans la société. L'agenda européen – très ambitieux à cet égard – aura un impact particulièrement néfaste sur le secteur de l'assurance, pénalisant aussi bien assureurs que souscripteurs.

Un facteur à l'origine du gonflement de la bulle immobilière américaine

Le laxisme des institutions financières dans les critères d'octroi de prêts hypothécaires a joué un rôle bien reconnu dans le gonflement de la bulle immobilière américaine et la crise économique actuelle. Or, l'une des causes de ce laxisme se trouve justement dans un agenda politique « anti-discrimination » !

Les prêteurs prudents couraient le risque d'être accusés de discrimination s'ils refusaient les dossiers d'individus appartenant à des minorités. Les établissements peu scrupuleux dans la gestion du risque de non-remboursement (mesuré par une analyse historique du crédit du souscripteur, ses revenus, etc.) ont pour leur part été protégés par la réglementation.

La « lutte contre la discrimination » a ainsi facilité une prise inconsidérée de risques et conduit à la débâcle financière actuelle.

Un obstacle à la bonne gestion des risques en Europe

Un agenda politique de même nature est en cours dans l'Union européenne (UE). Il touche en particulier le secteur de l'assurance.

Bien qu'il soit reconnu qu'hommes et femmes n'encourent pas les mêmes risques, une directive de 2007 proscrit en principe « l'utilisation du sexe comme critère dans le calcul des primes et des prestations à des fins d'assurance et autres services financiers » (laissant aux États membres l'option de l'autoriser sous certaines conditions).

Une nouvelle proposition de directive, en attente au Parlement européen, vise une « égalité de traitement » sans distinction, notamment, d'âge ou de handicap. Même si les spécificités du secteur de l'assurance sont reconnues sur le papier, cette directive introduit des exigences arbitraires et entrave considérablement la possibilité de différencier les contrats et les tarifications en fonction du profil de risque de l'assuré.

Une telle différenciation constitue cependant le cœur du métier d'assureur ! Elle leur permet de gérer les risques et d'assurer la viabilité de leur entreprise. Les personnes au profil de risque plus important paient logiquement des primes plus élevées pour une même couverture.

Une directive coûteuse et discriminatoire

La réglementation « anti-discrimination » propose de subventionner les personnes à risque élevé ! Ce coût sera surtout ressenti par les groupes d'assurés qui, sans être forcément plus fortunés représentent des risques moindres.

Les femmes pourraient ainsi être pénalisées en matière d'assurance automobile ou d'assurance contre les maladies graves.

Les jeunes en bonne santé pourraient l'être en matière d'assurance complémentaire santé ou d'assurance vie/décès alors qu'ils sont généralement moins fortunés que leurs aînés.

À plus long terme, tous les consommateurs risquent d'être pénalisés. Ils devront payer des polices d'assurance plus chères et courent le risque de ne plus se voir proposer certains contrats.

Si les consommateurs veulent bénéficier d'une protection efficace face aux aléas de la vie, il est primordial que le secteur de l'assurance privée échappe à la législation « anti-discrimination » européenne, conclut l'étude de l'IEM.

Intitulée « Lutte contre la discrimination » en Europe : ne répétons pas l'erreur américaine », l'étude est disponible à : <http://www.institutmolinari.org/spip.php?article389>